

Recensement agricole 2020

Main-d'œuvre agricole et externalisation des travaux

Moins d'emplois familiaux, davantage de travail salarié

En 2020, 50 000 personnes travaillent de façon permanente sur les exploitations agricoles normandes, soit 17 600 de moins qu'en 2010. Si l'on ajoute la main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, le volume total d'emploi mobilisé par les exploitations s'élève à 39 500 équivalent temps plein (ETP), en baisse de 13 % en 10 ans. Le volume de l'emploi salarié non familial s'accroît légèrement. Malgré la diminution marquée du nombre d'actifs, les chefs d'exploitation, coexploitants et membres de leur famille assurent toujours la plus grande part du travail agricole.

Les exploitations d'élevage bovin lait spécialisé et celles de grandes cultures regroupent la moitié du volume de travail agricole normand. 63 % des exploitants recourent à l'externalisation de travaux agricoles, une pratique d'autant plus fréquente que le poids économique de l'exploitation est important.

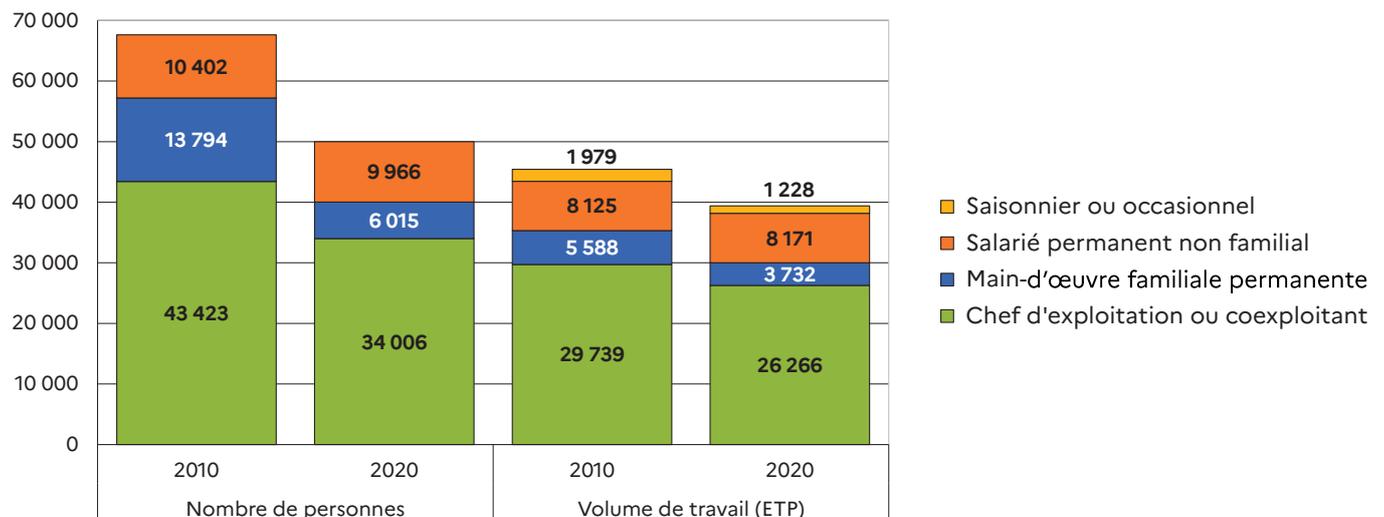
En 2020, la Normandie compte 26 510 exploitations agricoles. 50 000 personnes travaillent de façon régulière sur ces exploitations, soit 26 % de moins qu'en 2010. Les chefs d'exploitation et éventuels coexploitants représentent

68 % de ces actifs permanents, les membres de leur famille 12 % et les salariés non familiaux 20 %. Ces actifs permanents réalisent 97 % du volume de travail des exploitations agricoles en 2020, soit 38 200 équivalent temps

plein (ETP). Le reste est essentiellement assuré par la main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle. Le volume de travail total, 39 500 ETP, a diminué de 13 % en 10 ans en Normandie, contre 11 % au niveau national.

Chefs d'exploitation, coexploitants et membres de la famille : 80 % des actifs, 76 % des ETP en 2020

Répartition des actifs et du volume de travail (en ETP) en Normandie en 2010 et 2020



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020



Évolution de la main-d'œuvre agricole en Normandie entre 2010 et 2020

Normandie	2010	2020	Évolution (%)
Nombre d'exploitations	35 374	26 510	- 25,1
dont sous statut individuel	25 460	15 787	- 38,0
sous forme sociétaire	9 914	10 723	8,2
Nombre de personnes travaillant de façon permanente sur l'exploitation	67 619	49 987	- 26,1
Chef d'exploitation ou coexploitant	43 423	34 006	- 21,7
Main-d'œuvre familiale permanente	13 794	6 015	- 56,4
Total chefs, coexploitants et familiaux	57 217	40 021	- 30,1
Salarié permanent non familial	10 402	9 966	- 4,2
Volume de travail mobilisé sur l'année (ETP) ¹	45 431	39 468	- 13,1
Chef d'exploitation ou coexploitant	29 739	26 266	- 11,7
Main-d'œuvre familiale permanente	5 588	3 732	-33,2
Total chefs, coexploitants et familiaux	35 327	29 997	- 15,1
Salarié permanent non familial	8 125	8 171	0,6
Saisonnier ou occasionnel	1 979	1 228	- 38,0
Volume de travail mobilisé sur l'année par type d'exploitation (ETP)			
Au sein des exploitations sous statut individuel	21 259	13 267	- 37,6
Au sein des exploitations sous forme sociétaire	24 171	26 129	8,1
Volume de travail réalisé par un prestataire (ETP estimés)		1 087	
CUMA	59	89	50,2
ETA	525	729	38,8
Autre type de prestataire		268	

1. Le volume de travail total inclut également celui des responsables économiques et financiers qui ne sont pas chefs d'exploitation et qui représentent 72 ETP en 2020

Lecture : en 2020, la Normandie comptait 26 510 exploitations, soit 25,1 % de moins qu'en 2010

Champ : Normandie, hors structures gérant les packages collectifs

Source : Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020

L'emploi familial recule, le travail salarié progresse légèrement

Les chefs d'exploitation, coexploitants et membres de la famille supportent cette baisse de l'emploi. La diminution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020 (- 25%), en particulier des exploitations individuelles (- 38%), a entraîné une réduction très marquée du nombre de chefs, coexploitants et permanents familiaux (- 30 %). Exprimée en volume de travail (en ETP), la baisse est plus modérée (- 15 %). Les femmes représentent 28 % des chefs d'exploitation et coexploitants (29 % en 2000 et 2010). Au final, chefs d'exploitation, coexploitants et permanents familiaux représentent 76 % de l'emploi agricole régional en 2020, contre 67,5 % au plan national. Sur la même période, le nombre de personnes salariées (hors famille) recule de 4 % mais le volume de travail correspondant augmente légèrement (+ 1 %, tout comme lors de la décennie précédente). Les salariés exercent donc 21 % du volume de travail en exploitation en 2020, contre 18 % en 2010. Comme dans le reste de la France, cette hausse – modérée – du salariat a accompagné le développement des exploitations sous forme sociétaire (EARL, GAEC...) en agriculture. Le nombre de ces

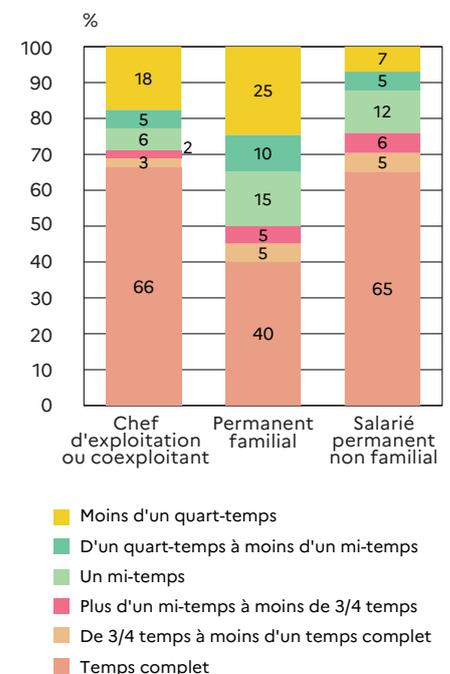
entreprises a en effet crû de 6 % en 10 ans en Normandie, et leur volume d'emploi salarié de 8 %. En 2020, 66 % du volume de travail agricole est mobilisé dans une exploitation sous forme sociétaire, contre 53 % 10 ans auparavant. La gestion de ces sociétés demeure largement familiale puisque près de 9 coexploitants normands sur 10 sont de la même famille que le chef d'exploitation en 2020, comme au niveau national.

Les chefs d'exploitation, coexploitants et salariés exercent souvent à temps complet

En 2020, 66 % des chefs d'exploitation et coexploitants travaillent à temps complet sur l'exploitation ; 23 % y travaillent moins de la moitié de leur temps. Les salariés permanents non familiaux privilégient également le travail à temps complet (65 % d'entre eux). Seuls 12 % de ces salariés occupent un emploi à moins d'un mi-temps. Au contraire, les permanents familiaux travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel. Seuls 40 % d'entre eux sont employés à temps complet en 2020, tandis que 35 % consacrent moins de la moitié de leur temps de travail sur l'exploitation.

Les 2/3 des chefs d'exploitation, coexploitants et salariés à temps complet

Répartition des actifs permanents selon le temps de travail sur l'exploitation en Normandie en 2020



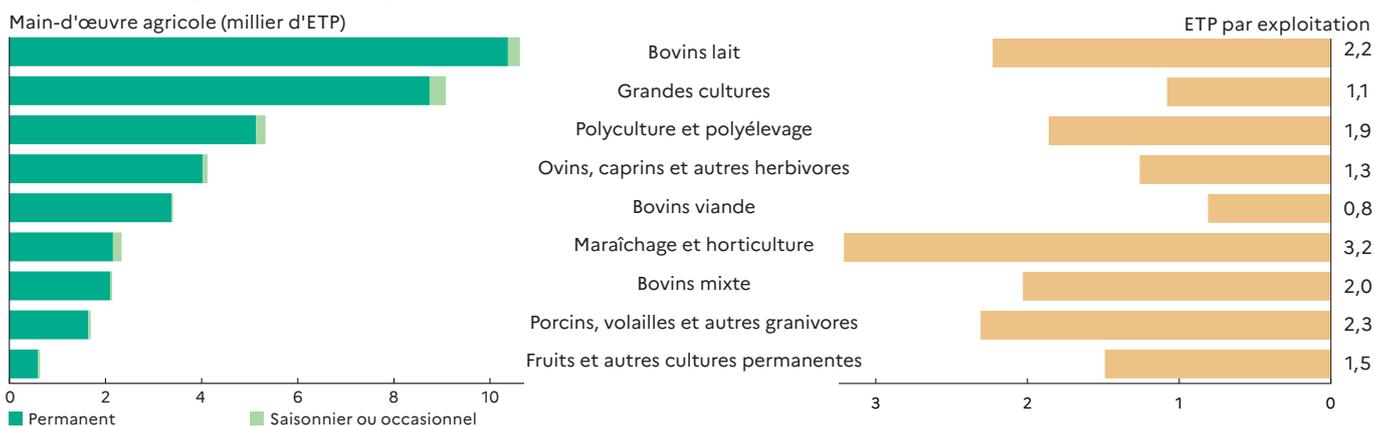
Lecture : en Normandie en 2020, 66 % des chefs d'exploitation ou coexploitants travaillent à temps complet

Champ : Normandie, hors structures gérant les packages collectifs

Source : Agreste – Recensement agricole 2020

La moitié de l'emploi normand dans l'élevage bovin lait et les grandes cultures

Main-d'œuvre agricole et ETP moyen par exploitation selon l'orientation technico-économique en Normandie en 2020



Lecture : en Normandie en 2020, 10 400 ETP permanents, ainsi que 250 ETP saisonniers ou occasionnels, ont travaillé dans des exploitations bovins lait. En moyenne, une exploitation bovins lait emploie 2,2 ETP

Champ : Normandie, hors structures gérant les pacages collectifs

Source : Agreste – Recensement agricole 2020

L'élevage bovin lait et les grandes cultures concentrent la moitié de l'emploi

En 2020, l'élevage regroupe 56 % du volume de travail en exploitations en Normandie, les cultures 31 % et la polyculture-polyélevage 13 %. À eux seuls, l'élevage bovin lait et les grandes cultures regroupent la moitié de l'emploi. Cela résulte de la forte implantation de ces orientations dans

la région, ainsi que de leur intensité en travail. Avec 10 600 ETP au sein de 4 800 exploitations environ, l'élevage bovin lait est le premier employeur de main-d'œuvre agricole. Ces exploitations emploient donc en moyenne 2,2 ETP. Avec 1,1 ETP mobilisé par exploitation en moyenne, les 8 400 exploitations de grandes cultures, moins intensives en main-d'œuvre, emploient 9 100 ETP. La polyculture-polyélevage complète le

podium avec plus de 5 300 ETP et une intensité en main-d'œuvre logiquement intermédiaire entre l'élevage bovin et les grandes cultures (1,9 ETP par exploitation). Comme au plan national, c'est l'orientation maraîchage-horticulture qui mobilise le plus de main-d'œuvre, avec en moyenne 3,2 ETP (4,3 ETP au niveau national).

L'externalisation des travaux croît avec la taille économique des exploitations

En 2020, 63 % des exploitations normandes ont eu recours à des prestations de service réalisées par une entreprise de travaux agricoles (ETA) ou un autre prestataire (56 % au plan national). Le volume de travail ainsi externalisé est estimé à 1 090 ETP, soit 2,7 % de l'emploi agricole total dans la région. Comme au plan national, les ETA en représentent la majorité (730 ETP estimés), en hausse de 39 % en 10 ans. Ces prestations portent avant tout sur certains actes techniques liés aux productions végétales (par exemple les traitements, la récolte, l'épandage, l'ensilage...) : 48 % des exploitations normandes y ont recours. Les autres prestations – travaux pour toutes les productions végétales, seulement une partie ou certains actes liés à l'élevage – concernent respectivement 8 %, 11 % et 9 % des exploitations normandes. Comme dans l'ensemble de la France, les exploitants ayant le plus recours à des prestataires sont les éleveurs de bovins lait et bovins mixte, qui externalisent

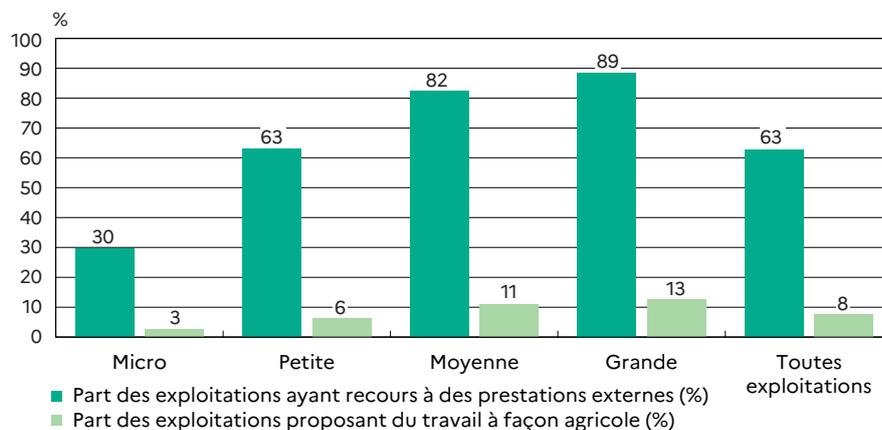
certaines travaux sur leurs productions végétales afin de se consacrer à l'élevage.

Le recours à ces services est d'autant plus important que le potentiel économique de l'exploitation est élevé. Ainsi, près de 89 % des grandes exploitations y ont recours, contre 30 % des microexploitations. Par ailleurs, les exploitants peuvent aussi proposer

du travail à façon agricole (hors entraide) à l'attention d'autres structures. C'est le cas d'un peu plus de 2 000 exploitations normandes en 2020, soit près de 8 % du total régional. Cette pratique est aussi liée à la taille : 13 % des grandes exploitations proposent ainsi du travail à façon agricole pour d'autres producteurs, contre 3 % pour les microexploitations.

Le recours aux prestataires extérieurs croît avec la taille des exploitations

Recours à l'externalisation selon le potentiel économique des exploitations en Normandie en 2020



Lecture : en Normandie en 2020, 30 % des microexploitations agricoles ont eu recours à des prestations externes et 3 % ont proposé du travail à façon agricole pour d'autres exploitations

Champ : Normandie, hors structures gérant les pacages collectifs

Source : Agreste – Recensement agricole 2020

Source et définitions

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Les personnes employées sont distinguées selon qu'elles ont été présentes plus de 8 mois sur l'exploitation ou moins. Dans le premier cas, elles sont considérées comme y travaillant de façon **permanente**, et dans le second comme des employés saisonniers ou occasionnels.

Une exploitation agricole est déclarée soit sous **statut individuel**, soit sous **forme sociétaire** (les plus fréquentes étant les EARL et les GAEC). Dans le second cas, il est possible de dissocier le patrimoine personnel et celui de l'entreprise, ainsi que d'avoir une gestion partagée entre plusieurs coexploitants.

L'**externalisation** ou la **sous-traitance** consiste à déléguer tout ou partie des travaux de l'exploitation à des prestataires externes. Elle a lieu dans le cadre d'un contrat de prestations de service. La main-d'œuvre mobilisée dans ce cadre n'est généralement pas directement sous la responsabilité de l'exploitant. Les sociétés proposant le plus fréquemment ces prestations sont les **entreprises de travaux agricoles (ETA)** et les **coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)**.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

Pour en savoir plus

- « [Recensement agricole 2020 – Le volume de travail agricole assuré par les salariés permanents a crû de 8 % en dix ans](#) » - Agreste Primeur n° 11, juillet 2022
- « [Près de la moitié des exploitants agricoles normands âgés de 55 ans ou plus en 2020](#) », Agreste Études n° 10, juin 2022
- « [Le paysage agricole normand entre 2010 et 2020 : poursuite du développement des grandes cultures et restructuration de l'élevage bovin](#) », Agreste Études n° 9, décembre 2021
- « [Les installations permettent le remplacement de près de deux départs d'exploitants normands sur trois](#) », Agreste Études n° 5, mars 2021



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté
Alimentaire
DRAAF Normandie
Service Régional de l'Information Statistique et
Économique
6, Bd Général Vanier - 14070 Caen Cedex 5
Mail : srise.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr
Tél : 02.32.18.95.93

Directrice de la publication : Caroline Guillaume
Rédactrice en chef : Hélène Malvache
Rédacteur : Yvon Gourlaouen
Composition : Anne-Marie Geoffroy
Dépot légal : À parution
ISSN : 2728-9664
© Agreste 2022